

Tarifs applicables au 10 octobre 2022

### TRANSACCTION – VENTE

Rémunération forfaitaire de 4000 € TTC sur la part inférieure ou égale à 40000 € du prix de vente.

Plus 10% TTC du prix de vente sur la part comprise entre 40 000 € et 50 000€

Plus 5% TTC du prix de vente à partir de 50 0001€ Et rémunération forfaitaire de 20 000€ à partir de et au-delà de 343000€

Les honoraires prévus pour chacune des tranches du barème sont cumulatifs.

ESTIMATION d'un Bien 96€ TTC (facturé si mise en vente sans participation de l'agence)

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

### LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

- Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail :

Honoraires à la charge du bailleur : 6.5% du loyer annuel hors charges

Honoraires à la charge du locataire : 6.5% du loyer annuel hors charges

### LOCATION BAIL COMMERCIAL

- Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail :

Honoraires à la charge du bailleur : 0

Honoraires à la charge du locataire : 13% du loyer annuel HT l hors charges

ESTIMATION locative 96€ TTC (facturé si mise en location sans participation de l'agence)

### GESTION LOCATIVE

Honoraires : 7.2% TTC DU LOYER MENSUEL HORS CHARGES

Garantie Loyers Impayés : 4% TTC DES OMNES ENCAISSES (LOYER+CHARGES)

Aide à la déclaration de revenus fonciers : OFFERT

### SYNDIC

DE 150€ à 300€ /LOTS

[peut varier en fonction de la surface]